Envoyé en préfecture le 18/02/2026
Reçu en préfecture le 18/02/2026
Publié le
ID : 022-212203541-20260212-2026_08-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE TREGLAMUS

COTES D'ARMOR

SEANCE DU 12 FEVRIER 2026

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	10

Date de la convocation

5 Février 2026

Objet de la Délibération

L'an deux mille vingt-six, le douze Février à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. PARISCOAT, Maire.

Présents (10) : PARISCOAT Dominique, LE BLOAS Mireille, DELET Jean-Hubert, COATRIEUX Damien, PRIGENT CADIOU Sophie, JACOB Sabrina, DANIEL Aurélie, JOURAND Josette, THORAVAL Géraldine, MONFORT Alain-Yves.

Absents (5) : POULLAIN Samuel, HERVE André, COSSIN Antoine, PRIGENT Yves, CHERITEL Morgane.

A été nommé secrétaire de séance : M. DELET Jean-Hubert

2026 08

PRISE EN CHARGE PARTIELLE FUITE EAU CHEZ UN LOCATAIRE 17 RUE DE LA MAIRIE

M. Le Maire fait part au conseil que M. CORSON Michel, locataire du logement communal situé 17 Rue de la Mairie au-dessus de la bibliothèque, vient de recevoir sa facture annuelle d'eau d'un montant de 791.47 €.

Début 2025, une fuite d'eau importante avait été détectée dans les murs de la bibliothèque.

La canalisation d'eau défaillante alimentait le logement de M. CORSON.

Le locataire souhaite une prise en charge de la surconsommation excessive d'eau suite à cet incident.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide de prendre en charge la consommation d'eau liée à la fuite (différence entre la facture actuelle et la précédente qui s'élevait à 260.65 €)
- De rembourser la somme de 530.35 € à M. CORSON Michel.

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme,
LE MAIRE,

MAIRIE DE TREGLAMUS * 22 - Côtes d'Armor *

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
le

Et publication,
du

Ou notification
du